

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 31/01/2012**

L'an deux mille douze,
Le trente et un JANVIER à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à LALLOUETTE Joël, Mme WINISDOERFFER Inès à M. LECLERE Roland, M. PIERRARD Didier à M. CABART Jean-Claude, Mme AUBRY Christine à Mme BLOT Laura, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe.

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

Affichée le 31/01/2012

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de poste suite à
avancement de grade – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
N°12/07**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 07 avril 2011.

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, justifié par l'avancement de grade d'un agent communal.

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter l'avis de la CAP pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Avril 2012 et ce, après avis favorable de la CAP (séance du 22/03/2012).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Avril 2012.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 29 heures à compter du 1^{er} Avril 2012.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les dépenses correspondantes seront prévues au budget primitif 2012.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.

